Image not found or type unknown

Echanges transfrontaliers d'informations relatives aux infractions routières

Actualité législative publié le **01/07/2019**, vu **1343 fois**, Auteur : Me Erika THIEL

Petit rappel des pays pratiquant avec la France l'échange d'informations relatif aux infractions au code de la route.

Petit rappel des pays pratiquant avec la France l'échange d'informations relatif aux infractions au **code de la route.**

Depuis le 24 juin, deux nouveaux pays s'ajoutent à cette liste : l'Irlande et la Suède, ce qui porte à 19 le nombre de pays avec lesquels cet échange réciproque se pratique.

Selon les statistiques, le pourcentage d'infractions commises par des véhicules étrangers s'élève à 21%, ces derniers ne représentant pourtant que 5% à 6% du trafic.

>>>> THIEL-AVOCAT.FR <<<<

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés